



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il informe les membres présents quant au déroulement de la séance. Lorsque la parole est donnée à quelqu'un, cette personne est priée de se lever et elle peut enlever son masque durant le temps de parole uniquement.

Il demande que les téléphones soient éteints ou mis sur silence.

Il annonce que du gel désinfectant est mis à disposition au fond de la salle. Il prie les membres présents, qu'à la fin de la séance, ils sortent par rangées afin de ne pas se croiser.

Il souligne que 2 erreurs se sont glissées dans l'ordre du jour : point 7, la parcelle communale n'est pas la No 123 mais la No 125. Et qu'au point 6, il sera ajouté un point a pour les assermentations. Il demande si quelqu'un conteste cette modification de l'ordre du jour. Personne ne s'annonce.

1. APPEL

Sur 41 membres, 24 sont présents, 12 sont excusés et 5 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Au sujet de l'administration : Pour le citoyen, la commune est fournisseur de prestations indépendamment des circonstances auxquelles nous sommes confrontés. Cette administration a de la peine à se mettre dans la situation connue auparavant. Elle a dû faire face à passablement de problèmes. Aujourd'hui, la situation s'améliore mais elle ne voit pas encore le bout du tunnel, malgré l'engagement le 1^{er} septembre d'une personne au contrôle des habitants, M. Christian Gertsch. Ce dernier devait être présent ce soir afin d'être présenté au Conseil. M. Cherix nous prie de l'excuser, M. Gertsch a été victime d'un accident de la circulation en début d'après-midi, accident sans gravité. Aujourd'hui, l'administration se compose de 2,3 personnes.

Il rappelle les heures d'ouverture du guichet, le mercredi de 7h00 à 10h00 et le jeudi de 9h00 à 11h00. Les relations téléphoniques sont également possibles aux mêmes jours et heures que le guichet.

Pour ces motifs énoncés, il remercie l'assemblée pour son indulgence et il demande d'être, pour un certain temps encore, un peu tolérant envers l'administration qui fait tout pour améliorer la situation.

Il avise que le département de la défense, de la protection de la population et des sports, DDPS, Armée Suisse, annonce que des vols d'hélicoptères auront lieu entre le 9 et le 13 novembre 2020, sur un secteur allant de Nyon à Cully et du Molendruz à Moudon. Ils survoleront les secteurs concernés à une altitude d'environ 90 mètres. En raison de cette faible altitude de vol, certaines nuisances sonores ne peuvent être évitées. Une pause sera respectée entre 12h00 et 13h00. Ces vols ont pour but de mesurer la radioactivité dans notre région.

Au sujet du tram, Renens – Villars-Sainte-Croix, la mise à l'enquête sera déposée en janvier 2021. Une information à la population de notre commune sera organisée, par des personnes du Canton et des TI, à la mi-janvier.

Enfin, il demande au Président du Conseil général d'organiser une soirée d'information en novembre 2020 au sujet des votations du printemps 2021, concernant le renouvellement des Autorités de la commune pour les années 2021-2026.

Mme Susanne Perrudet

Au sujet du TKM, elle nous informe de la nouvelle procédure pour l'obtention des billets. Les membres des Conseils communaux ou généraux des communes fondatrices peuvent obtenir des billets gratuits ou facturés, en fonction des disponibilités, en s'adressant directement via l'adresse courriel billetterie@t-km.ch en communiquant le nom du spectacle qui les intéresse, leur nom, prénom, adresse postale complète, adresse courriel et No de mobile, avec une copie du courriel à notre Autorité pour validation à municipalite@villars-sainte-croix.ch ou greffe@villars-sainte-croix.ch.

Le plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi OL) va être mis à l'enquête du 16 novembre au 16 décembre 2020, un tout ménage suivra ces prochains jours. Elle nous invite à consulter cette mise à l'enquête.

M. Christian Baur

Au sujet de la maison de commune, l'horloge est toujours sur midi, tout le mécanisme a été démonté par une entreprise spécialisée afin d'être nettoyé. La fiabilité des raccords électriques du bâtiment n'est pas garantie, il est dès lors impossible d'entreprendre quoi que ce soit dans ce bâtiment. Tous les travaux de sablages ont été effectués, ce qui a permis à diverses entreprises de faire une évaluation des travaux à exécuter afin de remettre en état le bâtiment avant sinistre. L'ECA a admis un budget de remise en état. Pour la suite, la Municipalité travaille avec un bureau d'architectes pour établir différents projets de restauration de l'immeuble, la Municipalité a aussi quelques idées. Aujourd'hui, il n'est pas possible de communiquer une date de fin des travaux.

A propos du bâtiment de services. Il espère que tout le monde a reçu le tout ménage. Le commerce Chez My est ouvert. Il annonce que les 9 tables étaient toutes réservées ce soir. L'épicerie est agrémentée de produits locaux et asiatiques. La nourriture est à consommer sur place ou à l'emporter. Il relève un point important, la vente d'alcool sera possible dès autorisation, Mme Nam suit les cours pour l'obtention d'une patente, le suivi des cours est retardé pour cause de Covid, mais cela devrait être possible à fin février.

M. Vincenzo Camuglia n'a pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport joint.

Pour l'Arasol, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport joint.

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Comme certains l'ont déjà constaté, il y a passablement de dysfonctionnements entre le bureau du Conseil et la Municipalité ; ceci est dû à une grande réorganisation et quelques incompréhensions. Il s'excuse au nom du bureau du Conseil. Il y a du changement qui est entrepris et ce n'est pas toujours clair.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, modifié comme plus haut, est accepté à l'unanimité.

6.a APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2020

Mme Monique Romon demande une correction en page 6, 8^{ème} paragraphe : ... quant au tout ménage reçu sur *la qualité* de l'eau du robinet et non sur *les relevés* de l'eau du robinet.

M. George Cherix demande également deux corrections en page 6 : ... les problèmes rencontrés avec la source de Cheseaux ... et non ... les problèmes rencontrés avec la source de Mex. Puis, ... l'eau de source de Cheseaux au lieu de ... l'eau de source de Mex.

M. Bruno Strub précise quant à son intervention en page 6. Il n'appartient pas aux membres présents de donner des conseils au propriétaire, la commune, à qui il revient de trouver des solutions.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté moins 2 abstentions.

6.b ASSERMENTATIONS

Le Président procède à l'assermentation de Mmes Morgane Navarro et Stéphanie Romon et de M. Maxime Navarro. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 43 membres à ce jour.

7. PREAVIS NO 6/2020 RELATIF A LA RECONDUCTION NEGOCIEE DU DROIT DE SUPERFICIE 285 SUR LA PARCELLE 125

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport de la commission.

Mme Margarete Poget donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 6/2020. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Françoise Cuérel demande pour quelle raison il est dit : d'autoriser la Municipalité de 2034 à 2084 alors qu'il est souhaité d'augmenter le loyer depuis 2022.

M. Georges Cherix répond. La première étape entre 2022 à 2034, c'est de passer de frs. 5.95 à frs. 18.00. Puis de 2034 à 2084 à frs. 25.00.

Mais Mme Françoise Cuérel revient sur les conclusions qui datent 2034.

M. Georges Cherix précise que les conclusions sont correctes. Mais il précise qu'afin de pouvoir donner la reconduction de 50 ans, la Municipalité propose aux occupants de la parcelle, d'avoir une étape intermédiaire entre 2022 et 2034.

Il y a visiblement une incompréhension avec les dates de 2022 et 2034.

M. Georges Cherix précise encore. La préparation de la négociation pour les 50 ans est en cours, mais elle a un coût. Le préavis porte bel et bien sur la période 2034 à 2084.

Mme Yolande Riche intervient. Elle pense avoir compris qu'il y aura une augmentation de prix dès 2022. M. Georges Cherix répond par l'affirmative mais précise que c'est dès l'entente de la date qu'il va y avoir une augmentation de frs. 5.95 à frs. 18.00 pour la 1^{ère} étape. Mme Yolande Riche rejoint les propos de Mme Françoise Cuérel.

Mme Susanne Perrudet intervient. Sur le préavis, toutes ces étapes sont précisées.

Mme Yolande Riche répond que ce sont les conclusions qui gênent.

M. le Président propose alors de corriger le préavis pour qu'il y figure dès 2020, visiblement selon la demande de Mme Françoise Cuérel.

M. Georges Cherix répond que cela peut se faire.

Mme Escasain intervient. Si elle a bien compris, le contrat échoit en 2034 et c'est là que la Municipalité veut négocier pour les 50 ans après, soit jusqu'en 2084.

M. Georges Cherix répond que l'utilisateur de la parcelle veut un bail de 50 ans de plus depuis 2034, alors la Municipalité négocie depuis ce jour jusqu'à l'échéance de 2034 afin d'accepter de renouveler 50 ans depuis 2034.

M. le Président demande à l'assemblée si c'est assez clair. La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 6/2020 est accepté moins 1 abstention et 1 avis contre.

**8. PREAVIS NO 7/2020 RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE
FRS. 15'000.00 POUR LA POSE DE FILETS DE PROTECTION SUPPLEMENTAIRES SUR UNE
PARTIE DU TERRAIN MULTISPORTS AU CENTRE DU VILLAGE**

Le Président précise que le préavis porte sur le filet mais ni sur le terrain ni sur ce qui s'y passe. Il donne la parole à M. Vincenzo Camuglia, qui demande la lecture du rapport.

Mme Marielle Bartolucci donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 7/2020. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Morgane Navarro constate qu'il est prévu de poser des filets côté est, côté du champ, et elle demande ce qui a été prévu pour les autres côtés.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est pour cela qu'il est prévu une modification du règlement et non une mise à l'enquête avec dérogation. La Municipalité préfère une modification du règlement pour le cas où il y aurait des problèmes sur les autres côtés, ceci éviterait d'autres démarches.

Mme Morgane Navarro revient sur le montant du préavis de frs. 15'000.00 et constate qu'au vu de la réponse, le Conseil doit s'attendre à un montant plus élevé.

M. Vincenzo Camuglia répond que le relèvement du filet a été demandé pour ce seul côté, raison pour laquelle la Municipalité veut modifier le règlement afin de pouvoir, selon la nécessité, augmenter les autres côtés.

Mme Morgane Navarro revient à nouveau sur le montant prévu pour un seul côté et qui risque selon elle d'augmenter.

M. Vincenzo Camuglia rappelle encore une fois, que la Municipalité a le choix, soit de modifier le règlement soit une mise à l'enquête avec dérogation pour une durée limite à 2 ans. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité préfère modifier le règlement afin de lui permettre de régler les problèmes à venir.

Mme Morgane Navarro réplique alors que le montant sera finalement plus élevé si d'autres problèmes surviennent.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative.

M. le Président intervient et rappelle que nous devons nous prononcer sur un préavis de frs. 15'000.00 pour le rehaussement des filets d'un seul côté.

Mme Morgane Navarro a bien compris cela. Selon elle, des problèmes vont persister et d'autres demandes vont être formulées. Elle termine son intervention : elle pense qu'augmenter les filets sur ce côté ne va pas résoudre les problèmes que rencontrent les habitants autour de ce terrain. Elle demande au Conseil de ne pas voter ce crédit, car en rehaussant le filet, cela ne va pas inciter les usagers à respecter le règlement actuel, le problème de fond n'est pas résolu.

M. Georges Cherix intervient. Une demande a été formulée pour ce côté, cela ne résout pas les autres problèmes mais cela peut résoudre celui des ballons qui arrivent sur le champ.

M. Vincenzo Camuglia renchérit les propos de M. Cherix, et ajoute que c'est la raison pour laquelle le règlement doit être modifié, cela permettrait de réagir si d'autres problèmes survenaient.

M. Maxime Navarro demande pour quelle raison c'est ce côté-là qui est protégé et non le côté de la route ou le côté des habitations.

M. le Président répond qu'une demande pour le côté est a été formulée, raison pour laquelle le préavis traite de ce côté uniquement. Il ajoute que c'est aussi la raison pour laquelle il a précisé au début que ce dossier ne traite que du rehaussement du filet et non d'autres problématiques.

M. Vincenzo Camuglia ajoute que pour rehausser ledit filet, il faut soit modifier le règlement soit une mise à l'enquête.

M. Georges Cherix intervient. Si le préavis n'est pas accepté, la Municipalité ne va ni modifier le règlement ni déposer une mise à l'enquête. Il rappelle que la Municipalité demande, via le préavis, un

certain montant qui a pour but de modifier les filets à 5m et cela concerne qu'un seul côté. Si le préavis est accepté, la Municipalité va chercher à modifier le règlement, comme cela, si une autre demande est déposée, il n'y aura pas besoin de mise à l'enquête, car le règlement le permettra.

Mme Yolande Riche se réfère au rapport de la commission, dont elle a fait partie, est-ce qu'en prenant d'autres solutions qui se présentent pour les problèmes liés à ce terrain, il ne serait pas obligé de rehausser ces filets ?

M. Vincenzo Camuglia répond que cette solution est très difficile à gérer, à moins de cadenasser les buts.

M. Daniel Georget pense que rien ne sera résolu en augmentant la hauteur des filets pour quelques petits enfants ou adolescents qui arrivent à tirer plus haut que les filets actuels. Pour lui, dépenser frs. 15'000.00 pour des filets qui ne réalisent pas tout le tour du terrain, ne résoudra rien. Il pense que peut-être éduquer ces quelques jeunes qui font des bêtises ou alors opter pour la même solution que la commune de Bussigny, qui a enlevé les buts. Selon lui, une solution pas compliquée qui éviterait une charge financière à la commune. Il ajoute que les enfants vont grandir.

M. Georges Cherix ne pense pas qu'enlever les buts soit une solution.

M. Daniel Georget ajoute que cet été les habitants des abords du terrain ont été bien embêtés. Et il ajoute que ce n'est pas parce que des personnes habitent plus loin et ne sont pas concernées par les désagréments, qu'il ne faut pas tenir compte des avis des habitants des abords dudit terrain. Selon lui, c'est assez limite d'avoir un tel terrain au milieu du village. Il ne conseille pas de voter ce crédit.

M. le Président et M. Georges Cherix rappellent que ce dossier a déjà été discuté durant près de 7 ans.

M. Vincenzo Camuglia rappelle que pour cette place, il y a eu une obligation du Canton de la mettre aux normes pour les écoles afin d'avoir une place de sports en plein air.

M. le Président doit à nouveau intervenir, le sujet est le préavis et non le terrain.

Mme Jacqueline Pernet intervient. Elle n'habite pas près de ce terrain et elle n'arrive pas à imaginer quels sont les problèmes, mis à part des ballons qui débordent sur le champ. Elle demande quelles sont les nuisances.

M. Georges Cherix répond que ce sont les ballons qui finissent dans le champ.

Des voix s'élèvent dans l'assemblée pour dire que ces ballons arrivent aussi dans les jardins et dans les maisons.

M. le Président intervient. Il pense que les ballons qui arrivent dans les maisons et dans les jardins sont assez rares. Il a beaucoup discuté avec bon nombre de personnes présentes, le problème du jour c'est le côté du champ.

M. Pierre David revient sur les propos de M. Georget. Il demande si ce filet est nécessaire pour les écoles, d'autant plus que le Canton a demandé, en son temps, une mise aux normes. Serait-il possible d'obtenir un subside ? une demande a-t-elle déjà été effectuée ?

M. Georges Cherix répond par la négative.

M. Vincenzo Camuglia répond que pour le Canton cette place existe.

M. Georges Cherix ajoute qu'une demande sera envoyée.

M. Pascal Muller intervient. Il abonde aussi aux remarques qui ont été dites, en principe les problèmes se règlent à la source. Pour avoir lui-même pratiqué du foot, il ne comprend pas comment ces ballons débordent, il doit s'agir de tirs de jeunes ados, donc un problème de comportement. Selon lui, s'il n'est pas possible de passer par une autre solution que la pose de filet, qui selon lui, ne résoudra pas les problèmes, il propose de les rehausser derrière les buts, à 5 m de hauteur et 1m plus large. Il a déjà vu cette solution sur une place de sports, et il pense que cela réduirait l'enveloppe budgétaire qui serait divisée par 3 ou 4.

Mme Yolande Riche rappelle qu'il y a eu un rapport justificatif, art. 47 OAT qui accompagne le PPA "Cœur du village" lors de l'enquête publique. Ce rapport justificatif précise que les équipements de sports et de jeux sont destinés aux habitants de la commune. Ce rapport précise aussi que les

installations de foot sont aux normes ASF pour une catégorie F d'âges 7 à 8 ans et que dans les inconvénients du pare-ballons, c'est par rapport à l'ouverture visuelle sur le cœur du village. Selon elle, ce terrain n'est pas utilisé selon ce qui a été prévu par le rapport justificatif, et c'est là qu'est le problème. M. Georges Cherix rappelle qu'une demande a été envoyée à la Municipalité au sujet de ballons qui atterrissaient sur un terrain - Mme Yolande Riche annonce que c'est elle-même - La Municipalité a cherché une solution afin de remédier à ce problème, c'est-à-dire, de diminuer le trou entre la partie du filet à 5m et celle à 3,5m. Pour la Municipalité, si le crédit n'est pas accordé, le règlement ne sera pas modifié et aucune modification des filets ne sera entreprise. Une nouvelle demande sera formulée si une autre réclamation est envoyée à la Municipalité. Il rappelle le but de ce préavis, qui est une solution à la réclamation reçue, est la modification du règlement. Cette modification du règlement permettrait de peut-être régler d'autres demandes du côté de la famille Navarro ou de la laiterie. Il rappelle qu'en cas de refus, il n'y aura pas d'investissement pour faire modifier le règlement, et pas de rehaussement des filets. En cas d'acceptation, cela permettra de rendre service à Mme Riche et cela permettra de rehausser, à d'autres endroits, sans recommencer toute la procédure.

M. Daniel Georget intervient pour annoncer qu'il ne s'agit pas d'une seule personne qui est concernée. M. le Président demande à M. Daniel Georget de se lever lorsque la parole lui est donnée. Et, il lui rappelle que lorsqu'il désire faire une remarque, il doit demander la parole. Quelques propos inappropriés de la part de M. Georget sont répondus au Président. Après quelques échanges, le calme revient.

Mme Stéphanie Romon a le sentiment qu'en rehaussant les filets, cela rendra cet endroit encore plus attractif qu'il est aujourd'hui. Elle pense que cette modification permettra juste de shooter plus fort. Elle n'a pas de problème de ballons arrivant dans son jardin. Elle rejoint les propos de Mme Yolande Riche, le règlement n'est pas appliqué. Elle convient que ce n'est pas le sujet du jour.

Mme Monique Romon intervient. Selon elle, si nous prenons cette direction, sans résoudre les problèmes de base, nous nous dirigeons vers une dépense d'au moins frs. 50'000.00. Elle pense qu'il est bien de savoir cela avant de voter le 1^{er} crédit.

Mme Monique Romon constate que Mme Antonia Monnier, membre du bureau du Conseil, faisait partie de la commission qui a étudié ce préavis. Et, sauf erreur de sa part, selon ledit règlement, les membres du bureau du Conseil qui élisent les commissions, ne peuvent pas s'élire dans une commission.

M. le Président répond qu'il a nommé 5 fois cette commission afin qu'elle puisse fonctionner. La vice-Présidente a également siégé dans cette commission avec un membre qui n'a pas nommé cette commission. Il mentionne que plusieurs personnes ont été appelées par téléphone. Il rappelle ses propos dit plus haut quant aux dysfonctionnements au niveau de la communication avec la nouvelle organisation de la commune. Il évoque qu'au départ, il y a eu un préavis dans l'urgence, où toutes les personnes se sont désistées. Il a dû annuler la dernière séance parce qu'aucune commission n'a pu travailler. Suite à cela, le bureau du Conseil a attendu d'avoir des dates afin que les commissions soient reçues par la Municipalité, ces dates ont été communiquées très tardivement, d'où les appels téléphoniques aux membres afin de connaître leur disponibilité pour travailler dans un délai beaucoup plus court que la normale. Sur 10 téléphones, il n'y a eu qu'une seule réponse positive. Puis, il s'est renseigné auprès de la préfecture, afin de savoir si la secrétaire-remplaçante qui n'avait pas participé à la composition de la commission, pouvait y siéger. Il précise que cette commission a été préparée avec un scrutateur, la vice-Présidente et lui-même.

Mme Monique Romon lui répond qu'elle a eu un contact avec Mme Zumbrunnen qui a été convoquée pour la 1^{ère} séance, il semble que seules 2 personnes avaient répondu présent à cette 1^{ère} convocation et qu'elle n'a pas été recontactée.

M. le Président lui répond qu'il a téléphoné à Mme Zumbrunnen mais que personne ne lui a répondu. Il précise que le bureau du Conseil étudie afin de trouver une solution pour remédier à ce problème de désistement. Il rappelle que lorsque les personnes prêtent serment, il leur est demandé un peu de leur temps. Il explique que certains membres ont été convoqués au moins 30 fois et qu'ils n'ont jamais siégé en commission. Il ne peut rien faire vis-à-vis de ces personnes. Le quorum est augmenté mais elles ne participent pas aux commissions, seulement aux séances du Conseil où là, elles s'expriment et votent. Il évoque que dans les communes à conseil communal, les personnes qui se désistent avertissent leur chef de parti, et ce dernier convoque un nouveau membre du même parti. Cette façon de procéder n'est

pas possible dans notre commune. Il annonce que certaines procédures sont en train de se mettre en place afin d'éviter les préavis de dernière minute. Il précise que parfois, le bureau du Conseil devra refuser des dossiers municipaux qui seront transmis hors du délai imparti. Le bureau du Conseil a voulu rendre service dans le cas présent. Il rappelle que le bureau communal est resté fermé longtemps. Et il évoque qu'il y a eu beaucoup de problèmes durant ces cinq derniers mois. Il annonce que des solutions sont en cours d'étude et qu'en théorie, les commissions d'urgence ne seront plus acceptées.

M. Claudio Perna prend la parole. Ce terrain de sport au centre du village ne va pas disparaître. Selon lui, il semble que nous nous dirigeons vers un agrandissement futur du bâtiment scolaire. Les écoliers vont donc continuer à utiliser ce terrain. Il revient sur les propos de Mme Monique Romon quant aux frs. 50'000.00 de frais qui débutent avec les frs. 15'000.00. Selon lui, si cette commune est amenée à grandir au niveau des bâtiments scolaires, alors autant commencer avec ce préavis, pour éviter les désagréments causés au terrain de Mme Yolande Riche.

Mme Marie-Ange Escasain revient sur les propos de M. Georges Cherix, à savoir, soit c'est accepté, ainsi le règlement est modifié et le rehaussement des filets peut être entrepris. Elle demande si d'autres solutions peuvent être trouvées, il lui semble qu'il y a eu des ébauches de réponses.

M. le Président répond que la votation est à propos de ce préavis, mais que rien n'empêche qu'une autre personne fasse une demande. Il rappelle que soit le Conseil accepte soit il refuse ce préavis.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis No 7/2020 est refusé par 11 voix contre, 9 voix pour et 6 abstentions.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2020 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2020

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

Mme Yolande Riche donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 8/2020. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Le Préavis municipal 8/2020 est accepté à l'unanimité.

10. POSTULATS/MOTIONS

Mme Yolande Riche dépose la motion ci-jointe.

11. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. Igor Kortchnoi constate, avec enthousiasme, que le site internet a été modifié. Toutefois, il constate que le calendrier des réservations du refuge n'y figure plus. Il demande à ce que cela figure à nouveau sur le site.

M. Christian Baur est navré, il ne s'occupe pas de la gestion du site, mais fera passer le message afin que le calendrier figure sur le site, si cela s'avère vraiment nécessaire.

M. Igor Kortchnoi insiste sur la nécessité. Certes, durant la période actuelle, ce n'est pas trop d'actualité mais lorsqu'il sera à nouveau possible de se réunir, cela s'avérera pratique de savoir immédiatement si le refuge est libre ou non.

M. Christian Baur lui annonce qu'une réponse lui sera donnée prochainement. Il y a effectivement une raison mais il ne s'en rappelle pas à cet instant.

Mme Jacqueline Pernet demande, au nom de Mme Yvette Jenny qui a dû quitter la séance, s'il y a des nouvelles quant à la qualité de l'eau.

M. Vincenzo Camuglia répond que lors du dernier contrôle, il a été constaté une légère amélioration mais pas encore le résultat demandé. Il rappelle que les communes ont deux ans pour résoudre le problème de l'eau.

Mme Monique Romon constate qu'un marquage a été peint sur l'accès au parking situé sur la place de la chapelle, une grande bande jaune indiquant "privé". Elle demande ce que cela signifie, pas de parage, mise à ban, et quels sont les véhicules qui peuvent y stationner.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela veut dire que ce parking fait partie de l'église.

M. Georges Cherix renchérit. Il y a été constaté, par le passé, que plusieurs véhicules privés et d'entreprises y stationnaient gratuitement et privant ainsi les usagers des lieux de places de parc.

Mme Monique Romon se réfère aux panneaux de stationnement d'une durée de 4heures mis en place dans le village.

M. Georges Cherix répond que sur la place de la chapelle, il n'y a de panneau. Il précise que si rien n'est mentionné, les gens viendront se parquer toute la journée et prendront le bus.

Mme Monique Romon rappelle que la règle est de 4 heures de stationnement maximum, les gens ne vont pas y rester la journée.

M. Georges Cherix répond que c'est 4 heures sur les places marquées.

Mme Monique Romon répond que cela lui pose un problème. Il y a quelques années, elle a reçu un plan, avec le contrat de location de la salle polyvalente, qui montrait les emplacements où les locataires de la salle pouvaient se parquer. Et le parking de la chapelle en faisait partie. Elle demande si ce plan est toujours joint au règlement de la salle polyvalente ou si d'autres dispositions ont été prises.

Mme Susanne Perrudet répond qu'il y a une différence entre les places de parking blanches situées sur le domaine public et les places jaunes privées situées sur un terrain communal. Elle se souvient que certaines autorisations ont été données à des personnes n'ayant pas de place et partant en vacances pour une durée d'une semaine ou deux. En ce qui concerne la salle polyvalente, elle ne connaît pas le règlement.

Mme Monique Romon répond que lorsque les personnes louent la salle, il n'y a pas assez de place aux alentours et il n'est pas acceptable de transformer la cour de l'école en parking, en sachant que les portières qui claquent au milieu de la nuit sont tout aussi dérangeantes pour le voisinage que les ballons en journée. C'est la raison pour laquelle la possibilité de se parquer à la chapelle lui avait été garantie. Elle s'interroge donc.

M. Georges Cherix va donner une réponse lors d'un prochain Conseil.

M. Vincenzo Camuglia répond que ce marquage a été surtout mis pour éviter le parking de longue durée.

M. le Président intervient. La question de Mme Monique Romon est, si avec la location de la salle polyvalente, les gens peuvent aller se parquer à la chapelle.

M. Tahirou Komi constate qu'il y a souvent des personnes qui viennent manger aux alentours du bâtiment de services et laissent leurs déchets et mégots de cigarettes dans ses bacs à fleurs. Il aimeraient savoir s'il est possible d'y mettre une poubelle ainsi qu'un cendrier.

M. le Président dit qu'une réponse sera donnée au prochain Conseil.

M. Pierre David annonce qu'au sujet des personnes qui viennent jouer au terrain de foot en voiture, surtout cette année, le mardi, il s'agit des membres de la société de gym qui habitent à l'extérieur de notre village.

Il demande également si la Municipalité a prévu un budget pour 2021 et quand il sera étudié.

M. Georges Cherix répond que la commission sera prochainement convoquée pour l'étudier et qu'il sera soumis au Conseil lors de la prochaine séance du 10 décembre.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21h30.

Le Président

Nicola Cassetta

1-conscil_general_29-10-2020



La Secrétaire

Anita Cochard